

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE (+ procuration de P. GAILLARD), A. LOYET (+ procuration de A. BASTIDE), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE (+ proc de P. MANENT), L. JOFFRE, L. BUFFET, G. SAUCLES (+ proc de C. PASTRE), R. MOULIN, J. DAURY. (+ procuration de JP. LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), B. MEISS (+procuration de P. ROUX), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE) P. LAVIALLE, M. CEYSSON, JC. FLORY et R. LACROTTE.

Mesdames R. DUPLAN, MC JOUVE, MN. DURAND, F. DUMAS, C. FAURE, C. SUCHET, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, F. VOLLE et C. GARCIA (+ procuration de M. TOURVIELHE)

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 21/09/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, et Mesdames M. ALLAMEL, M. DUBOIS, F. NOGIER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Consultation pour un programme de travaux relatif à l'aménagement d'une voie douce - Tronçon dit de Saint Privat

Monsieur le Président rappelle les compétences optionnelles définies dans les statuts communautaires et particulièrement le groupe 2, dans lequel est notifiée la compétence : « Création, aménagement et entretien des voies douces d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de cette compétence, un tracé de voie douce sur notre territoire a été adopté. Afin de poursuivre les aménagements déjà réalisés, il convient d'aménager le tronçon Ucel/Saint-Privat/Saint-Didier. Un marché public de maîtrise d'œuvre n°2017-17 a été, de ce fait, confié au cabinet GEO SIAPP pour la conception de cet aménagement.

Vu la délibération DEL 21022017-03 qui précise qu'à partir du seuil de 250 000€, le conseil communautaire est appelé à délibérer pour autoriser le président à engager les procédures de consultation liées à la commande publique

Considérant qu'il convient désormais de prévoir la phase des travaux, il est sollicité l'autorisation du conseil communautaire pour pouvoir préparer le dossier de consultation des entreprises et publier la consultation à intervenir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Autorise le Président à faire préparer le document de consultation des entreprises et publier la consultation destinée à recueillir les offres des entreprises ;
- Précise que l'attribution des marchés sera soumise à l'avis de l'assemblée.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} octobre 2018
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20180927-DEL27092018-12-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018